



Le 18 juillet 2008

28 septembre 2008 – Portes ouvertes Nationale des Ecoles de chiens guides d'aveugles de la F.F.A.C *

GUIDE PRATIQUE POUR BIEN PRENDRE SOIN DE SON CHIEN GUIDE

Les portes ouvertes sont l'occasion de présenter à tous les maîtres de chiens guides, un ouvrage indispensable à toutes les personnes qui souhaitent prendre soin de leur chien. En raison du lien privilégié qui unit la personne aveugle et son chien guide, la Mutuelle Intégrance a décidé d'éditer un guide de conseils utiles pour contribuer à la bonne santé et au bien être du chien. Cet outil a été réalisé en partenariat avec l'A.N.M.C.G.A (Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugle) et l'aimable participation du Docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer, Secrétaire Général du Conseil National de la protection animale.

Entretien du poil, vaccinations, conseils pour passer de bonnes vacances ensemble, législation, numéros d'urgence, tout est détaillé dans ce guide pour pouvoir intervenir auprès de son chien. Cet ouvrage unique va vite devenir une source précieuse pour tous les maîtres de chien guide qui souhaitent protéger leur chien des aléas de la vie de tous les jours.

Pendant la journée des portes ouvertes des écoles de Chien guides d'aveugles de la F.F.A.C, « le Guide pratique pour prendre soin de son chien guide » sera disponible gracieusement sur le stand de l'A.N.M.C.G.A.

Il peut aussi être envoyé gratuitement toute l'année sur demande sous forme de CD, en fichier électronique ou en braille. Contact chez Intégrance : Linda Kasmi : 01 44 92 58 20 ou dv@integrance.fr

Quelques exemples de conseils que l'on peut trouver dans ce guide

Le saviez vous ?

- Certaines plantes d'intérieur, comme les ficus ou les chlorophytums peuvent être très toxiques pour votre chien.
- Pour partir à l'étranger, des dispositions particulières sont exigées selon la destination.
Dans l'Union Européenne un passeport délivré par le vétérinaire est obligatoire.
Pour certaines destinations, une prise de sang avec dosage des anticorps de la rage sera exigée et pour certains pays des délais sont imposés.
- Pour les voyages en train, le chien guide voyage avec son maître. Son billet est gratuit. En avion, les règles relatives aux modalités de transport ne sont pas uniformes, elles diffèrent selon les compagnies aériennes ou la réglementation locale du pays de destination.
- La loi pose comme principe le libre accès pour les chiens guides qui sont dispensés du port de la muselière (Art. 88 L.30 juillet 1987 et Art. L. 211-30 du Code Rural).
Dès lors, les chiens guides d'aveugle sont admis dans tous les lieux ouverts au public, dans les taxis, les restaurants, les hôtels, les magasins d'alimentation, les hôpitaux, les salles de spectacle, les parcs de loisir, les lieux de travail et de formation

Le plus Intégrance !

- Pour offrir au chien guide une couverture médicale complète, la Mutuelle Intégrance propose la prise en charge des frais de santé du chien guide

* Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles

Pour obtenir des informations sur les portes ouvertes nationales : www.chiensguides.fr

Créée en 1980 par et pour les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels, la Mutuelle Intégrance apporte des réponses spécifiques en matière de Santé, de prévoyance d'assistance et d'épargne handicap. La mutuelle compte aujourd'hui près de 180 000 adhérents et est présente sur l'ensemble du territoire français avec 40 délégations.

Contact presse Intégrance – Isabelle Tréquilly – Téléphone : 01 44 92 58 10 – mél : relationspresse@integrance.fr